

GREFFE DU TRIBUNAL
DE RESIDENCE DU RUANDA
KIGALI

OBJET:

Assignations à prévenus

Aff: *Nyaburungu*

4024
Prise 4/10/2
13.11.18

Kigali, le 8.11.1918

N° *174* /RP. *1577*

Monsieur l'Huissier
de et à

Kibungu

Monsieur l'Huissier,



J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe *les* assignations à prévenus en vous priant de bien vouloir les signifier avant le 5.12.1918 afin de respecter les délais légaux, à la personne du cité de préférence.-

Si les prévenus ne sont pas retrouvés, il y a lieu de signifier à un membre de la famille, à un voisin, et à défaut, au sous-chef de la colline, en indiquant le tout sur votre exploit.-

Les prévenus ^{est} sont libres.

Les prévenus sont sous mandat d'amener.-

LE GREFFIER,
P. MAQUETRIAU,

Maquet

GREFFE DU TRIBUNAL DE
RESIDENCE DU RUANDA
KIGALI

Kigali, le 8.11.1918

N* 1742 / RP. 2577

Objet:
Assignations à témoins
Aff. *Nyabikeramba*

Monsieur l'Huissier
de et à

Kibungu

Antenne 19.11.18

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe ² assignations à témoins en vous priant de bien vouloir les signifier d'urgence aux intéressés.

Il y a lieu d'envoyer ces témoins à temps pour l'audience, rationnés jusqu'au jour de l'audience et munis d'une feuille de route et d'une copie de votre bon de dépense (nécessaire pour établir les frais de l'instance).

LE GREFFIER
P. DELPOSSÉ

Delposse

4025 / 1742 / RP. 2577 / 8.11.18